

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

Absents excusés : Pierrick MURCIER pouvoir à A FAYET, Pierre CREPIN

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, CHAIZE Christophe

Date de la convocation : jeudi 21 septembre 2023

Secrétaire élu pour la séance : Anthony FAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230926-DCM202342-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023

2023-42 OBJET : SUPPRESSION d'un POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^e CLASSE à TEMPS COMPLET au 31/12/2023

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu de la nomination par voie de promotion interne d'un agent sur un poste d'agent de maîtrise à temps complet vacant depuis le 1^e janvier 2023, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1^e classe.

M. le Maire propose à l'assemblée la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 1^e classe au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des emplois ;

Dans l'attente de l'avis du comité social territorial,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^e classe à temps complet au 31/12/2023.

DECIDE à l'unanimité :

- complet
- le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 27/09/2023

Le Maire, Eric MARTIN

Le secrétaire de séance, Anthony FAYET

